

LES INDIGNÉS DES « SENIORIALES »

Ces consommateurs ont décidé d'investir comme copropriétaires dans une résidence « Senioriales » - réalisée par **PIERRE ET VACANCES** - dans l'objectif de passer une retraite paisible.

Ils s'attendaient donc à disposer de logements parfaitement adaptés au vieillissement logique et inéluctable des occupants. Il est vrai que l'argumentaire publicitaire peut laisser rêver : *« C'est un concept novateur porté par des valeurs fortes : un logement pensé pour vous faciliter le quotidien, une région attractive, avec la vraie vie de village au cœur d'implantations de votre choix, un cadre de vie convivial, avec des activités à la carte pour profiter pleinement de votre retraite. »*

Mais, sur place, ils ont formulé de multiples revendications (*niveau et finition des équipements « ergonomiques », gestion de la copropriété*), qui auraient dû être entendues par un promoteur se prétendant être un expert en résidences seniors. Au contraire, le déni du promoteur a déclenché de multiples assignations et expertises judiciaires.

Tel n'a pas été le cas. D'où la création, en novembre 2010, d'une **Association de Défense des Copropriétaires des résidences Senioriales (ADCS)**, dont le siège social est situé à Grasse, et qui se démène pour défendre les droits des copropriétaires (*senioriales-indignezvous.fr*).

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex (contact@arnaques-infos.org)

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00023

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**